

LES MESURES FRANÇAISES COMPLÉMENTAIRES

2 Les mesures de réduction et de transparence



Présentation du réacteur G2 démantelé lors d'une visite du site de Marcoule en 2008 (crédits CEA/DAM)

● Depuis 1991, la France a entièrement démantelé sa composante terrestre.

L'année 1996 est marquée par la décision du Président Chirac **d'abandonner complètement la composante sol-sol de la dissuasion** nucléaire française.

Cette mesure se traduit par l'abandon de la composante terrestre, correspondant au **démantèlement complet des missiles du plateau d'Albion** (les missiles sont retirés du service et détruits) et au **démantèlement des missiles Hadès** produits avant l'arrêt du programme annoncé en 1992.

● Pour témoigner de son engagement concret dans un processus de désarmement et afin d'inciter les autres États dotés à faire de même, la France engage dès 2008 une **politique de transparence vis-à-vis de ses installations nucléaires**.

En effet, depuis cette date, des représentants des États membres de la Conférence du désarmement, des experts non-gouvernementaux et des médias sont invités à **constater sur place l'état de démantèlement des installations de Marcoule, de Pierrelatte** ainsi que des sites n'accueillant plus d'armes nucléaires (plateau d'Albion).

L'exercice est sans précédent de la part d'un État doté de l'arme nucléaire.

Le démantèlement définitif de la composante nucléaire terrestre



Le démantèlement d'une zone de lancement liée au site du plateau d'Albion et le transport d'une tête nucléaire en septembre 1997 (©Pierre LAURENS/ECPAD/Défense)



Base pré-opérationnelle du plateau d'Albion après son démantèlement (D.R.)

Visite par les ambassadeurs de l'usine de retraitement démantelée UP-1, organisée par le CEA (crédits ©Cyril Crespeau-CEA)

